

Département de
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Conseillers en fonction :

19

Conseillers votants :

17

Conseillers absents représentés :

2

Conseillers présents :

15

COMMUNE DE REMILLY

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO

Présents : STABLO - THIRIAT – FERRY - KIEFFER – JOUAN -
BOUCHE – BOURGUIGNON – BURTIN - CHRISMENT –
FAOU – IVARS - LAURENT – RAGUSA - WEISBECKER - WOLF

Absents excusés représentés : Marie-Claude SCHARFF (procuration à
Patrick JOUAN) – Marie-Ange HEROLD (procuration à Evelyn KIEFFER)

Absents excusés : Angélique JOULIN – Jean-Yves OUDIN

Absents :

Date de la convocation : 12 janvier 2015

Monsieur Pierre BURTIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2014.

N° 1. 3-3 Domaine et patrimoines : location de la chasse communale lot n°1 pour la période 2015-2024

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour le lot de chasse n°1 a été infructueux et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle mise en location du lot n°1.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- de louer le lot n°1 par adjudication,
- fixe la mise à prix à 2 000 euros,
- les dossiers de candidature à l'adjudication devront être transmis en mairie pour le 5 mars 2015 à 12 heures,
- l'adjudication est fixée au lundi 16 mars 2015 à 10 heures à la mairie de Rémilly.
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération (délibération votée à l'unanimité)

N° 2. 5-7 Intercommunalité : Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure (SIEAENFI)

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure (SIEAENFI) prise le 2 décembre 2014 à Rémilly,

Vu l'exposé du Président concernant les projets de modification et d'extension de compétences du SIEAENFI

Vu l'extension des compétences à l'ensemble du Bassin Versant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure (SIEAENFI) tels qu'annexés à la présente délibération. (délibération votée à l'unanimité)

N° 3. 9-4 Motion Gare TGV Vandières – Louvigny. Consultation du 1^{er} février.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation organisée par le Conseil Régional de Lorraine au sujet du « financement du projet de réalisation de la gare de Vandières ».

L'engagement de réaliser Vandières a été signé il y a plus de 15 ans, partant du principe que l'on réalisait Louvigny pour acter la ligne TGV EST.

L'argumentation développée pour la réalisation de Vandières repose essentiellement sur le financement qui sera assuré par la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) et n'impacterait pas les finances des collectivités locales.

Quant à la gare de Louvigny, elle serait dédiée au fret.

Face à ces affirmations, certaines questions méritent d'être posées :

1) des coûts sont avancés 120, 140, 200 M€. Quelles infrastructures sont prises en compte ?

- la seule gare de Vandières ?
- les infrastructures autour du site, le stationnement et les accès à la gare sont-ils compris ?

- la transformation de Louvigny en gare de fret est elle incluse ; à défaut qu'elle en est le coût.
- quels coûts pour l'Etat, RFF et SNCF ?

2) la fréquentation respectueuse

- la gare de Louvigny dépasse les 600 000 voyageurs et les espérances émises à l'époque de la construction.
- existe-t-il des études sur un gain de voyageurs avec Vandières, dans quelle proportion, avec quelle rentabilité ?

3) Louvigny

- devenir FRET ? origine et destination.
- coût de l'adaptation et faisabilité.
- actuellement, il n'existe pas de TGV dédié au fret.
 - la configuration de Louvigny totalement encaissée, s'y prête difficilement.

4) le silence des entreprises SNCF et RFF interpelle.

- Vandières est en fond de vallée avec des rampes importantes de part et d'autre.
- le démarrage en pleine côte a pour incidence : une surconsommation d'énergie, une perte de sillons, des dégradations tant pour les machines que pour les voies avec une usure et un vieillissement prématuré de ces matériels. (phénomène accentué par mauvais temps).
- quel est l'analyse des entreprises sur ces différents points ; sont-elles favorables à cette implantation ; des études ont-elles été réalisées ? publiées ?

5) constat et positionnement des principaux élus des villes desservies :

Epinal, Nancy, Meuse, Metz qui étaient pour seraient, selon, la presse plutôt contre à présent.

La connexion TER remettrait en cause les dessertes de voitures TGV.

La suppression de Louvigny condamne l'aéroport régional alors que la proximité de la gare pourrait être un atout de développement en raison de la liaison TGV avec Roissy en moins d'une 1H20.

6) proposition

- fort de ce constat et de ces affirmations une alternative existe qui permettra de préserver les fonds dédiés et d'éviter un gaspillage de fonds publics en consacrant cette manne financière, issue de la TICPE, à la réalisation à Louvigny d'une gare de fret adossée à la gare de voyageurs.

7) conclusion :

Devant toutes ces incertitudes et en l'absence d'une estimation globale chiffrée, le Conseil Municipal :

- se prononce contre la réalisation d'une gare d'interconnexion à Vandières.
(motion votée à l'unanimité)

N° 4. 4-1 Fonction publique : modification de poste

Le Maire communique au Conseil Municipal la demande de l'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 15/35^{ème} de voir réduire son temps de travail à 12 h hebdomadaire. Cette modification étant compatible avec l'organisation de l'ESL, le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du poste d'adjoint technique à temps non-complet 15heures par semaine et la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 12 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non-complet à 15heures par semaine,
- de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non-complet à 12 heures par semaine
(délibération votée à l'unanimité)

N° 5. 9-1 Chambre funéraire : faisabilité

Le Conseil Municipal à plusieurs reprises s'est prononcé favorablement pour la construction d'une chambre funéraire à Rémilly, considérant qu'il s'agit d'un service d'importance à proposer à la population de Rémilly et des environs.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des contacts qu'il a pu établir avec plusieurs entreprises en capacité de réaliser un tel équipement et les sites qui ont été envisagés.

Afin de poursuivre les démarches et finaliser ce projet, il sera probablement nécessaire de procéder à une modification du Plan local d'Urbanisme (PLU).

Considérant ce qui précède, le Conseil Municipal demande au Maire, d'entreprendre toutes les démarches administratives utiles notamment au regard du PLU, de l'accessibilité et de la faisabilité de l'opération.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution des démarches.
(délibération votée à l'unanimité)

N° 6. 8-3 Travaux de voirie

Parallèlement à la réunion des classes du 11 novembre et du Joli Fou sur un même site, la commission « voirie et sécurité » a mené une étude sur les aménagements à réaliser, rue de Pont à Mousson, pour d'une part étendre les possibilités de stationnement et d'autre part sécuriser les déplacements piétons.

Par ailleurs, la commission « accessibilité » mise en place par la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM) a été chargée de réaliser un diagnostic sur cette même voie.

Le Maire rappelle que la commune a adhéré à Moselle Agence Technique (MATEC), structure mise en place par le Conseil Général suite au retrait des services de l'Etat dans les missions de conseil jusqu'alors assurées par la Direction des Départementales des Territoires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de confier à MATEC l'étude du projet comprenant une extension des possibilités de stationnement, la réalisation d'aménagement de sécurité et en incluant en option, l'enfouissement des réseaux secs et la réfection de la partie de la rue du Joli Fou située entre la rue de Pont à Mousson et le groupe scolaire « Eugène Gandar ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la mission précitée à MATEC et autorise le Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 7. 7-1 Finances locales : durée des amortissements

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide :

- de fixer la durée d'amortissement des subventions versées à 5 ans.

(délibération votée à l'unanimité)

Lu, approuvé et signé
Pour extrait conforme
REMILLY, le 20 janvier 2015
Le Maire,

Jean-Marie STABLO